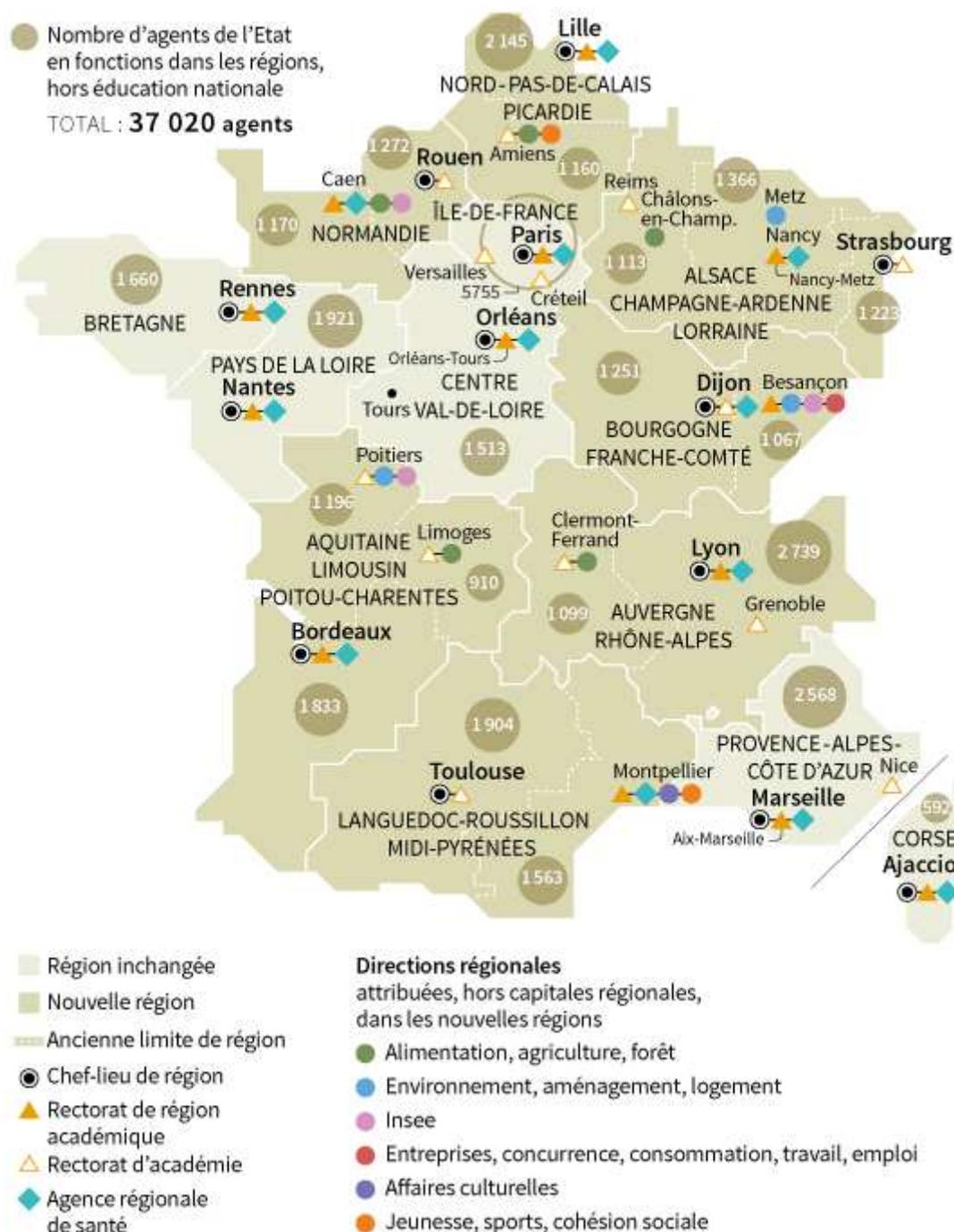


Fonctionnaires : la valse des affectations

LE MONDE | 12.08.2015 • Mis à jour le 13.08.2015 | Par Patrick Roger

La répartition des directions dans les nouvelles régions



Malgré la torpeur estivale, les agents des services de l'Etat en région sont en émoi. Beaucoup redoutent de devoir subir, avec le regroupement des régions qui deviendra effectif le 1^{er} janvier 2016, une mutation géographique ou fonctionnelle. Les inquiétudes sont particulièrement vives dans les actuels chefs-lieux de région qui vont perdre leur statut.

« *Nous sommes dans un moment clé*, met en garde Christophe Delecourt, responsable de l'Union générale des fédérations de fonctionnaires (UGFF) CGT. *En l'état actuel, il est bien difficile de se faire une opinion sur le nombre de postes qui vont être concernés.* » Il compte

sur la réunion prévue début septembre entre le gouvernement et les organisations syndicales pour disposer de plus amples informations, tout en regrettant que, jusqu'à présent, la réforme engagée n'ait « *pas fait l'objet d'un dialogue social de qualité* ».

Lors du dernier conseil des ministres avant la trêve estivale, le 31 juillet, Manuel Valls a présenté une communication circonstanciée sur la réforme à venir de l'administration territoriale de l'Etat consécutive à la nouvelle délimitation des régions. Outre l'annonce des chefs-lieux des futures régions regroupées, le premier ministre a également détaillé la localisation des rectorats de région académique, des agences régionales de santé et des chambres régionales des comptes.

Il a poussé encore plus loin le détail en révélant les projets d'organisation régionale et les propositions d'implantation géographique de chaque direction régionale. « *Le tiers des sièges des directions régionales sera implanté hors chefs-lieux afin de prendre en compte les spécificités de chaque territoire* », a indiqué M. Valls. Le premier ministre assure que « *la nouvelle organisation, en préservant la répartition actuelle de l'emploi public, permet ainsi de limiter les mobilités géographiques, de l'ordre de 1 000 agents sur les trois années de mise en œuvre de la réforme* ».

Rassurer les agents

La volonté du gouvernement est claire : rassurer les agents de l'administration régionale de l'Etat qui craignent de voir leurs services supprimés ou déplacés et d'être contraints de changer de localité pour conserver leur emploi. Depuis trois mois, le ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve, sillonne les préfetures qui vont perdre leur statut de capitale régionale, rencontre les élus et les agents pour tenter d'apaiser les craintes. Avec un leitmotiv : « *Nous souhaitons éviter la mobilité géographique obligatoire. Tout sera mis en place pour cela* », assure-t-il à ses interlocuteurs.

Lire aussi en fin d'article : [732 agents picards verront leur service déménager à Lille](#)

Pour y parvenir, outre le redéploiement des directions et des services dans les régions, c'est à l'échelle départementale que la réforme doit prendre de l'ampleur. C'est ce que préfigure la charte de la déconcentration publiée le 7 mai, qui conforte l'échelon départemental dans la mise en œuvre des politiques publiques et renforce les pouvoirs des préfets. Ceux-ci pourront en conséquence adapter leurs modes de fonctionnement, mutualiser les fonctions supports de leurs services, s'organiser différemment selon les territoires : une administration territoriale « à la carte » en quelque sorte.

Tout cela va entraîner un grand chamboulement dans l'administration territoriale de l'Etat et, en premier lieu, dans les services régionaux de l'Etat, qui vont supporter, dans les trois ans à venir, les deux tiers des réductions d'effectifs. Ce qui entraînera de nombreux reclassements ou reconversions dans les services implantés au niveau départemental.

10700 personnes potentiellement concernées

Il est dès lors aisé de comprendre les inquiétudes des agents compte tenu du flou qui entoure cette réforme d'ampleur, probablement la plus importante qu'ait eue à connaître l'administration territoriale de l'Etat depuis des décennies. D'autant que le rapport sur l'évolution de l'organisation régionale de l'Etat établi en avril par les inspections générales de l'administration (IGA), des finances (IGF) et des affaires sociales (IGAS) avait de quoi alarmer.

Au total, les services de l'Etat au niveau régional (hors éducation nationale) représentent 37 000 agents. Pour les régions faisant l'objet d'un regroupement, ces effectifs se montent à 23 000. *« Dans ce cadre, un maximum de 10 700 agents exerçant des fonctions régionales seraient susceptibles d'être concernés par une mobilité fonctionnelle ou géographique, estimaient les inspections. Il s'agit donc d'un chantier significatif en termes de conduite du changement. »*

Pour les villes perdant leur statut de chef-lieu, les effectifs exerçant une fonction régionale vont de 910 agents à Limoges (Limousin) à 1 563 à Montpellier (Languedoc-Roussillon). Leur part dans les effectifs de la fonction publique de la zone d'emploi varie entre 4,6 % à Amiens (Picardie) et 10,1 % à Châlons-en-Champagne (Champagne-Ardenne). *« Plus ce pourcentage est faible, plus une possibilité de mobilités fonctionnelles ou géographiques de proximité semble ouverte, au fil du temps, à l'intérieur de certaines administrations ou entre administrations de l'Etat »*, souligne le rapport.

Pression de lobbies locaux

Autrement dit, les plus « petits » risquent d'être les plus malmenés. C'est précisément ce que redoutent les syndicats. *« Cette volonté de rationaliser en regroupant risque de marquer un vrai recul des administrations, notamment dans les plus petits services, avec une perte de spécialisation. On a déjà vécu cela au moment de la réforme de l'administration territoriale [RéATE, entrée en vigueur en 2010] »*, note Michel Angot, responsable du Snuclias-FSU, le syndicat unitaire des collectivités locales.

« Le gouvernement veut tabler sur le minimum de personnes à déplacer, mais on n'en sait rien », poursuit le syndicaliste, qui constate d'ores et déjà que la répartition des implantations s'est faite, pour une bonne part, *« en fonction des lobbies locaux »*. Si, entre Rouen et Caen (Normandie), Toulouse et Montpellier (Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées), Dijon et Besançon (Bourgogne-Franche-Comté), les compensations aux villes perdant leur statut de chef-lieu sont significatives, c'est nettement moins évident là où la fusion se fait autour d'une région forte. Ainsi, l'Auvergne face à Rhône-Alpes, la Picardie face au Nord-Pas-de-Calais, le Limousin face à l'Aquitaine et à Poitou-Charentes, la Champagne-Ardenne face à l'Alsace-Lorraine risquent d'y laisser des plumes.

« Toutes les conditions sont réunies pour une organisation à la carte des politiques publiques dans les territoires », constate M. Delecourt. La réorganisation des directions régionales va, de plus, entraîner la mise en place de nouvelles méthodes de travail, comme le télétravail. Autant de motifs d'inquiétudes pour les agents. *« Ce qui devient extrêmement prégnant, c'est l'idée qu'il faudrait adapter les administrations et les services aux exigences de compétitivité européenne, note le responsable cégétiste. La Charte de la déconcentration pose de gros problèmes sur le plan des grands principes de la fonction publique. C'est symptomatique d'une nouvelle conception de la mise en œuvre des politiques publiques dans les territoires. »*

Reste, enfin, une autre inconnue de taille : le coût, social et financier, de cette opération. *« Nous ne sommes pas dans une logique comptable, assure le ministère de l'intérieur. Nous voulons une réforme qui génère à terme des économies mais il est clair que, à court terme, les dispositifs d'accompagnement, le renforcement de l'accompagnement individualisé vont entraîner un coût supplémentaire. »* Le ministère se refuse cependant à le chiffrer.



Patrick Roger

732 agents picards verront leur service déménager à Lille

LE MONDE | 12.08.2015 | Par Patrick Roger



Jeudi 30 juillet, à la veille de délivrer en conseil des ministres une communication sur la réforme de l'administration territoriale de l'Etat, Manuel Valls effectuait un déplacement à Amiens, en Picardie, pour la signature du contrat de plan Etat-région 2015-2010. Accueilli au conseil régional, le premier ministre tenait d'abord à délivrer un message : « *Il n'y aura pas de diminution du nombre de fonctionnaires de l'Etat dans votre ville* », assurait-il. Ce n'est pas l'avis des syndicats, qui redoutent la disparition de près de 400 emplois publics dans la capitale picarde.

Comme dans les autres régions, seul le rectorat est à ce jour certain de conserver l'essentiel de ses prérogatives et les personnels qui vont avec. Le gouvernement, qui avait un temps envisagé la fusion des académies, a fait marche arrière, préférant une solution « mixte » en maintenant les académies dans leurs limites géographiques actuelles mais regroupant celles-ci en treize régions académiques. Amiens sauve donc son rectorat – « *un rectorat de deuxième division* », selon l'expression de Brigitte Fouré, la maire (UDI) de la ville –, même si c'est à Lille que reviendra le rectorat de région académique.

Toutes les inquiétudes sont-elles levées en ce qui concerne les quelque 3 300 agents travaillant dans les services régionaux de l'Etat (hors éducation nationale) ? Rien n'est moins sûr. Certes, le premier ministre, lors de sa visite à Amiens, n'est pas venu les mains vides puisque, pour rassurer à la fois les élus et les fonctionnaires de l'Etat, il a annoncé l'implantation à Amiens d'une plate-forme nationale de validation des titres qui devrait employer une centaine d'agents. Claude Gewerc, le président (PS), affiche sa satisfaction : « *Il n'y aura pas un seul emploi perdu mais des créations en plus* », se félicite-t-il.

Multiplés inconnues

Si tel est le cas, il va falloir résoudre une équation à de multiples inconnues. « *La nouvelle répartition théorique des services régionaux de l'Etat et de leurs agents, du fait de la réorganisation des services, semble contredire cette affirmation* », note Denis Thomas, responsable de la Fédération syndicale unitaire (FSU) des services publics en Picardie. A l'heure actuelle, Lille, préfecture de la région Nord-Pas-de-Calais, regroupe 2 145 agents dans les services régionaux de l'Etat, selon les données d'avril 2015 rassemblées par les Inspection générale de l'administration (IGA), Inspection générale des finances (IGF) et Inspection générale des affaires sociales (IGAS). Amiens, préfecture de la région Picardie, en accueille 1 160.

Dans le schéma d'organisation rendu public le 31 juillet en conseil des ministres, la capitale picarde récupérerait, dans le cadre de la nouvelle région, les sièges de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), qui emploient respectivement 80 et 164 agents dans la capitale des Flandres, soit un gain de 244 fonctionnaires.

En sens inverse, Amiens va voir partir les services de l'actuelle direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal, 239 agents), de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte, 105 agents) de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC, 61 agents), de la direction régionale des finances publiques (DRFiP, 54 agents), de l'Insee (81 agents), de l'Agence régionale de santé (ARS, 133 agents) et de la préfecture (59 agents), qui vont être regroupés à Lille.

Sur le papier, ce sont donc, théoriquement, 732 agents des services de l'Etat qui devraient se déplacer d'Amiens à Lille et 244 en sens inverse. Surtout, même en comptant la centaine d'emplois créés sur la future plate-forme de validation des titres, la préfecture de la région Picardie voit disparaître près de 400 emplois publics. « *Il est clair que le compte n'y est pas* », déplore M^{me} Fouré. Il va falloir que le gouvernement se montre très convaincant pour rassurer les agents concernés et expliquer comment il entend préserver l'emploi public dans la ville.



Patrick Roger

Journaliste au Monde